

Amendement: Que l'étude du règlement maintenant devant le Conseil soit ajournée jusqu'à ce que le rapport de la Commission spéciale sur les nouvelles sources de revenu ait été soumis au Conseil.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Ames, Wilson, Chaussé, Bumbray, Ricard, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, DeSerres, Proulx, Paquin et Duquette—23.

Contre: L.-A. Lapointe, Carter, Bastien et Leclaire—4.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

17. Etant lu l'ordre du jour, à l'effet d'adopter en 2e et 3e lectures un règlement pour amender le règlement No 266 re taxe de l'eau (M. l'échevin Carter),

Le Conseil procède à l'étude dudit règlement en 2e lecture.

Et, la section 1 étant lue,

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE

Propose: Que les mots "*et jusqu'à cette date un escompte de dix pour cent sera accordé*" dans la neuvième et dans la dixième lignes de ladite 1ère section, soient retranchés et que, ainsi amendée, ladite section soit agréée,

Et, un débat s'engageant,

M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin DE SERRES, propose en

Amendement: Que l'étude du règlement maintenant devant le Conseil soit ajournée jusqu'à ce que le rapport de la Commission spéciale sur les nouvelles sources de revenu ait été soumis au Conseil.

Ledit amendement étant soumis aux voix, il est emporté, et, il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Assistant-greffier de la Ville.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 21 décembre

Sont présents: MM. les échevins. Lévy, président, Couture, Bumbray, Ricard, Paquin, Robillard et Turner.

—Soumise une lettre de la compagnie d'exportation de bestiaux "Gordon, Ironside & Fares Ltd," au sujet des taux prélevés comme droits de marché sur les bestiaux.

Déposée sur la table.

—Soumis un rapport de M. J.-E.-A. Biron, surintendant des marchés, déclarant qu'un M. Bourque, propriétaire d'écuries dans la municipalité de DeLorimier, permet la vente des bestiaux dans ses écuries, causant ainsi une perte assez considérable de revenu pour la Ville de Montréal.

Attendu que la municipalité de DeLorimier ne retire aucun bénéfice de ce chef, il est, sur proposition de M. l'échevin Ricard,

Résolu: De prier ladite municipalité de DeLorimier de bien vouloir prendre les mesures nécessaires à l'effet de faire cesser la vente des bestiaux à cet endroit.

—Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu: Que M. Pelletier, contrôleur et auditeur de la Ville, soit autorisé à faire une avance d'une somme de dix dollars du contingent voté au commis du marché Saint-Jean-Baptiste, pour dépenses casuelles audit marché dans le cours de l'année 1905.

—La Commission prend connaissance de différentes soumissions pour certains travaux devant être exécutés au marché à bestiaux de l'Est.

Attendu que les soumissionnaires ont donné un prix pour ces travaux, d'après les indications verbales de l'architecte, il est proposé par M. l'échevin Bumbray, et

Résolu: Que ces soumissions soient déposées sur la table, et que le secrétaire soit autorisé à demander à l'architecte qu'il prépare un cahier des charges pour l'exécution desdits travaux, afin que de nouvelles soumissions soient immédiatement demandées aux mêmes entrepreneurs.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

"That further consideration of the by-law now before the Council be deferred until such time as the report of the special Committee on additional sources of revenue shall have been submitted to Council."

The Council divided on said amendment:

Yeas: Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Ames, Wilson, Chaussé, Bumbray, Ricard, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, DeSerres, Proulx, Paquin and Duquette—23.

Nays: L. A. Lapointe, Carter, Bastien and Leclaire—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

17. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 re water rates (Carter),

The Council proceeded to consider said by-law in second reading.

And section 1 being read,

Ald. CARTER moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"That the words "*up to which a discount of 10 p.c. shall be allowed*" in the 9th and in 10th lines of said 1st section be struck and that so amended said section be agreed to,

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. VALLIERES, seconded by Ald. DESERRES.

"That further consideration of the by-law now before the Council be deferred until such time as the report of the special committee on additional sources of revenue shall have been submitted to Council."

Said amendment being put, it was carried, and, it was

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. CLEARIHUE

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 21st. of December.

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Ricard, Paquin, Robillard and Turner.

—Submitted a letter from the Gordon, Ironside & Fares Co., Ltd., cattle exporters, anent the market fees collected on cattle.

Laid on the table.

—Submitted a report from Mr. J. E. A. Biron, market superintendent, stating that one Mr. Bourque, owner of stables in DeLorimier municipality, allows the sale of cattle in his stables, thus causing quite a loss of revenue to the City.

Whereas DeLorimier municipality derives no benefit whatever on that account, it was

On motion of Ald. Ricard

Resolved: To request DeLorimier municipality to take the necessary steps to put a stop to the sale of cattle at that place.

—On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: That Mr. Pelletier, the City Comptroller and Auditor, be authorized to advance \$10.00 out of the contingent voted to the clerk of St. Jean-Baptiste market, for incidental expenses during 1905.

—The Committee examined various tenders in connection with certain works to be carried out at the East end cattle market.

Whereas the tenderers have quoted a price for these works according to verbal information given them by the architect, it was

On motion of Ald. Bumbray

Resolved: That said tenders be laid on the table, and that the secretary be authorized to request the architect to prepare specifications for the performance of said works, so that new tenders may be invited immediately from the same contractors.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.